



Région
Hauts-de-France

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 Juillet 2021,

Vu le décret n° 2021-1206 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Lille et approbation de ses statuts,

Vu l'article 20 des statuts de l'Université de Lille,

Vu l'arrêté n° 24001060 en date du 20 février 2024, désignant Madame Manoëlle MARTIN, Vice-présidente en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Vie étudiante, de l'Orientation et du CREFOP, représentante du Président du Conseil régional au Conseil d'administration de l'Université de Lille,

Considérant que le Conseil d'administration doit être renouvelé pour une nouvelle mandature.

ARRETE MODIFICATIF n° 24001060 M001

ARTICLE 1er

Madame Manoëlle MARTIN, Vice-présidente en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Vie étudiante, de l'Orientation et du CREFOP, est désignée comme représentante du Président de la Région Hauts-de-France au Conseil d'administration de l'Université de Lille.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification à l'intéressée.

ARTICLE 3

L'arrêté n° 24001060 en date du 20 février 2024 est abrogé.

ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **06 NOV. 2025**


Xavier BERTRAND